VIE
DE NAPOLÉON.

SE TROUVE AUSSI :

Chez TARLIER, à Bruxelles, rue de la Montagne;
DE MAT, à Bruxelles, Grande Place;
LEROUX, à Mons, Grande Place;
LECHARLIER, à Bruxelles, Montagne de la Cour;
La Haye, Hoog Straat;
Gand, Place d'Armes;
Louvain, rue de Tirlemont;
Anvers, Place de Meir.

VIE
DE NAPOLÉON,

PRÉCÉDÉE DU

TABLEAU DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE;

PAR

SIR WALTER SCOTT.

Avec des Notes.

TOME V.

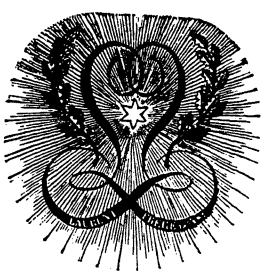

BRUXELLES,

LAURENT FRÈRES, ÉDITEURS,

PLACE DE LOUVAIN, N° 547.

1827.

VIE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

CHAPITRE PREMIER.

Point de vue différent sous lequel les ministres anglais et le premier consul envisagent l'exécution du traité d'Amiens. — Trompé par les acclamations de la populace de Londres, Napoléon se méprend sur les véritables sentimens du peuple anglais. — Il continue de menacer l'indépendance de l'Europe. — Sa conduite à l'égard des Suisses. — Il intervient dans leur politique, et s'érige de son propre mouvement en médiateur de leurs intérêts. — Manifeste extraordinaire qu'il leur adresse. — Ney entre en Suisse à la tête de quarante mille hommes. — Le patriote Reding licencie ses troupes; il est emprisonné. — La Suisse est contrainte de fournir à la France une armée auxiliaire de seize mille hommes. — Le premier consul prend le titre de grand médiateur de la république helvétique.

L'Europe avait désormais les yeux fixés sur Bonaparte comme l'arbitre des destinées du monde civilisé, qui pouvait à son gré maintenir l'univers dans un état de paix générale, ou le replonger dans les malheurs d'une guerre plus affreuse que jamais. Les qualités éminentes

que possédait Bonaparte faisaient espérer qu'il saurait les employer tout à la fois pour son honneur personnel et pour le bonheur des nations sur lesquelles il exerçait une si vaste influence. Quant aux taches de son caractère, elles se perdaient dans l'éclat de ses victoires, ou se faisaient pardonner, si l'on considérait les exigences de sa position. Le massacre de Jaffa était peu connu; il avait eu lieu sur un théâtre éloigné, et ne se présentait guère à la pensée que comme un acte de sévérité militaire, qui portait son palliatif, sinon son excuse, dans les circonstances qui l'avaient fait commettre.

On supposait donc que Napoléon était rassasié de cette gloire militaire, par laquelle il avait surpassé tous les grands capitaines connus, et l'on s'attendait à le voir s'occuper des arts de la paix, au moyen desquels il pouvait se faire une renommée nouvelle, moins brillante peut-être, mais non moins honorable. La paix régnait partout autour de lui; la paix eût continué s'il eût voulu la maintenir. C'était surtout le moment de suivre le conseil que Cinéas donnait jadis au roi d'Étolie, et de se reposer après tant de travaux. Mais Napoléon allait prouver que, depuis Pyrrhus jusqu'à lui-même, l'ambition trouva toujours plus de charmes dans les hasards et les agitations de la guerre que dans les résultats heureux de la victoire. L'immense pouvoir que possédait dès lors Bonaparte n'avait de prix à ses yeux qu'autant qu'il lui offrait le moyen d'en acquérir davantage encore. Semblable à un joueur ardent et infatigable, il ne cessa de vouloir doubler son gain à chaque coup, jusqu'à ce que la fortune, qui lui était depuis si long-temps favo-

rable, lui devînt enfin contraire, et l'entraînât dans une ruine complète. L'ambition était son défaut dominant; nous aurions dit son défaut unique, si l'ambition, quand elle est fondée sur l'égoïsme, ne comprenait tant d'autres vices.

Sans perdre le fil du récit, il nous semble naturel de retracer d'abord les évènemens qui vinrent tromper l'attente générale de l'Europe, et, après les incertitudes et les méfiances d'un armistice d'environ une année, ramenèrent la guerre avec toutes ses horreurs : nous reprendrons ensuite l'histoire intérieure de la France et de son chef.

A la vérité, les deux pouvoirs contractans étaient parvenus à s'entendre sur les articles spéciaux du traité d'Amiens; mais ils concevaient bien différemment la nature d'un état général de pacification, et les rapports qu'il devait établir entre deux nations indépendantes. Homme d'un rare mérite personnel et d'une égale probité, le ministre anglais se persuadait, sans doute, que la paix devait produire son effet ordinaire, et rétablir le cours des relations amicales entre la France et l'Angleterre. Quant aux intérêts de leurs alliés mutuels, et à la situation générale des gouvernemens d'Europe, il se persuadait encore que l'Angleterre, en déposant l'épée, avait conservé le droit de conseil et de remontrances amicales; mais M. Addington ne devait point espérer de rétablir en Europe cet équilibre qui avait déjà coûté tant de sang dans le dix-huitième siècle. Les bassins, aussi-bien que le fléau de la balance, étaient rompus, et Bonaparte en foulait aux pieds les débris. Toutefois la

Grande-Bretagne était debout; elle tenait toujours en sa main le trident de Neptune; aucun échec, dans la dernière lutte, ne l'avait forcée d'abandonner le droit de protester contre la violence et l'injustice, et de protéger le faible autant que les circonstances le lui permettraient.

Mais Bonaparte comprenait tout autrement l'exécution du traité d'Amiens. Ce traité, selon lui, contenait tout ce que la Grande-Bretagne pouvait espérer pour elle-même et pour ses alliés. Son acceptation lui interdisait, à entendre Bonaparte, toute intervention ultérieure dans les affaires de l'Europe. Il en faisait une charte obligatoire, restreignant les droits de celui à qui on l'accorde dans des limites précises, et lui ôtant toute faculté de réclamer ou d'acquérir au-delà de ces limites.

L'Europe entière devait donc se trouver à la merci de la France; des états auraient pu être créés, détruits, changés, et changés encore, si l'Angleterre n'avait pu indiquer, dans le traité d'Amiens, l'article qui s'opposait à cette mesure. « L'Angleterre, disait *le Moniteur* d'un ton magistral, l'Angleterre aura le traité d'Amiens, tout le traité d'Amiens, rien que le traité d'Amiens. » Au moyen de cette explication, le traité devait décider, par rapport à l'Angleterre, et en faveur de la France, toutes les questions qui auraient pu s'élever par la suite entre les deux pays; mais, d'après les règles de la bonne foi, et même du simple bon sens, il ne pouvait être considéré que comme aplanissant, entre les deux parties, les difficultés existantes au moment de la pacification.

On mit en avant ce raisonnement absurde, que l'Angleterre, attendu sa position isolée, ne devait point se

mêler de la politique continentale, comme si les relations des gouvernemens entre eux n'étaient pas de même nature, qu'ils fussent séparés par un bras de mer ou par une chaîne de montagnes. C'était précisément à cause de cette position isolée qu'un de nos poëtes réclamait, avec autant d'éloquence que de justesse, pour la Grande-Bretagne, le rôle de médiatrice*, comme moins exposée à ressentir les secousses d'une guerre sur le continent, et pouvant se prononcer avec plus d'impartialité sur les prétentions qui n'étaient pour elle que d'un faible intérêt. La France adopta le sens d'un autre poëte, et s'en appuya pour rejeter l'Angleterre hors du monde européen, et lui refuser toute espèce d'intervention dans les affaires les plus importantes :

Penitùs divisos orbe Britannos. VIRG. Egl.

Les Bretons séparés du reste de la terre.

Il était impossible que l'Angleterre acceptât cette humiliation. Interprété de cette manière, le traité d'Amiens devenait le pendant des conditions proposées par le cyclope Polyphème à Ulysse, c'est-à-dire qu'elle serait dévorée la dernière. Si le bras enchaîné et la bouche fermée comme avec un cadenas, l'Angleterre, témoin impassible, eût regardé paisiblement la France compléter la soumission du continent, quel autre sort pouvait-elle attendre que de se voir elle-même subjuguée à son

* *Thrice happy Britain, from the kingdom rent*
To set the guardian of the continent. ADISSON.

Trois fois heureuse l'Angleterre ! séparée des autres royaumes,
Elle est comme la sentinelle qui veille sur le continent.

tour? Nous dirons les démêlés que fit naître l'exécution du traité. Peut-être auraient-ils été apaisés par un accommodement, si l'interprétation absolue donnée par le premier consul à la stipulation n'eût été incompatible avec l'honneur, le salut et l'indépendance de l'Angleterre.

Il paraît plus que probable que l'extrême joie du bas peuple de Londres à la signature des préliminaires, l'honneur qu'il fit à Lauriston de traîner sa voiture, les cris de *Bonaparte for ever* (*a*)! qu'il fit entendre, avaient fait concevoir au chef du gouvernement français l'idée fausse que la paix était indispensable à la Grande-Bretagne. Comme d'autres étrangers se trompant sur la nature de notre gouvernement populaire, Bonaparte put prendre les clameurs de la populace de Londres pour la voix de la nation britannique. D'un autre côté, nos ministres ne paraissaient alors conserver leur influence dans le parlement qu'à condition de faire la paix et de la maintenir; et Napoléon pouvait bien attribuer à leur faiblesse ce qui n'était chez eux que franchise et esprit de conciliation. S'il n'eût pas été dominé par une impression de cette espèce, il aurait probablement différé jusqu'à la ratification définitive du traité d'Amiens, le pas de géant qu'il fit, sans hésiter, après la signature des préliminaires, et pendant la durée des négociations.

Nous avons dit, dans le précédent volume, que Bonaparte avait accepté la présidence de la république cisalpine, à laquelle il donnait maintenant le nom de

(*a*) Bonaparte pour toujours, c'est-à-dire *vive à jamais Bonaparte!* (ÉDIT. LAURENT.)

république italienne, comme si le nouvel état devait comprendre, par la suite, toute la péninsule. Par un traité secret avec le Portugal, il avait acquis de cette puissance tout ce qu'elle possédait dans la Guyane. Par une autre convention avec l'Espagne, le cabinet de Madrid lui avait cédé sa part de la Louisiane, et, ce qui pouvait avoir des suites plus sérieuses, la réversion du duché de Parme et de l'île d'Elbe, excellente station navale.

Dans la diète qui se tint en Allemagne pour fixer les indemnités à accorder aux différens princes de l'empire qui avaient éprouvé des pertes de territoire, par suite des derniers évènemens, et surtout du traité de Luné-ville, l'influence française avait dominé de manière à faire craindre l'anéantissement total de cette confédération antique. Une observation générale trouve ici sa place, c'est que des villes, des territoires et des provinces passèrent de main en main comme des cartes sur une table de jeu, et que les puissances de l'Europe, une seconde fois après le partage de la Pologne, virent le scandale d'un gouvernement d'hommes libres transféré d'un état à un autre, sans plus d'égards à leurs vœux, à leurs intérêts et à leurs habitudes, que s'il s'agissait de bestiaux. Cette funeste imitation d'un précédent funeste engendra de grands maux; elle rompit tout lien d'affection entre les gouvernans et les gouvernés; il n'exista plus entre les princes et les sujets qu'une alliance imposée par la force, acceptée par la nécessité.

Dans cet échange de territoire et de juridiction, le roi de Prusse obtint une compensatien précieuse pour le

duché de Clèves, et autres provinces cédées à la France, attendu qu'elles se trouvaient sur la rive gauche du Rhin. La neutralité de ce monarque avait été de la plus grande utilité à la France pendant les campagnes sanglantes qui venaient d'avoir lieu : il fallait bien l'en récompenser. Les petits princes de l'empire, principalement ceux qui occupaient la rive droite du Rhin, et qui s'étaient volontairement placés sous la protection de la France, obtinrent aussi des accroissemens considérables de territoire. L'Autriche, au contraire, dont on n'oubliait point la résistance opiniâtre, fut considérée comme élevant de trop hautes prétentions au pouvoir et à l'indépendance; ses indemnités furent d'autant plus restreintes que celles des amis de la France furent plus étendues.

Ces avantages divers, cet accroissement de pouvoir et d'influence, la France le dut surtout à l'adresse de sa diplomatie; mais, peu de temps après la signature du traité d'Amiens, Napoléon prouva au monde qu'à défaut de l'intrigue, son épée, comme précédemment, était toujours prête à appuyer son ambition.

L'invasion des cantons suisses par le directoire avait toujours été regardée comme une violation manifeste et grossière du droit des gens; Bonaparte lui-même ne la jugeait pas autrement. Il eut soin néanmoins de maintenir l'occupation militaire de la Suisse par les troupes françaises; et ce peuple, quelle que fût son indignation à la vue de sa renommée déchue et de ses libertés anéanties, ne pouvait opposer de résistance qu'au prix de son entière destruction.

L'article 2 du traité de Lunéville semblait offrir aux Suisses l'espérance d'échapper à l'esclavage; mais cet espoir n'était qu'un vain mot. On déclarait que le traité s'étendait aux républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne. « Les parties contractantes garantissent l'*indépendance* de ces républiques, dit le traité, et aux peuples qui les composent, le droit d'adopter la forme de gouvernement qui leur plaira. » Nous avons vu quels avantages la république cisalpine retira de cette déclaration d'indépendance. On garda moins de mesure encore envers la Suisse.

Les cantons n'étaient pas d'accord relativement au système politique qu'ils devaient adopter. La question fut solennellement débattue dans une diète tenue à Berne. La majorité se décida pour une ligue fédérative, base antique du gouvernement helvétique. Un projet de constitution, d'après ce principe, fut en conséquence rédigé et approuvé. L'exécution en fut confiée au sage Aloys Reding, également renommé par son courage et son patriotisme. Il sentit la nécessité d'obtenir l'aveu de la France, pour assurer à ses compatriotes la libre jouissance de la constitution qu'ils s'étaient donnée, et se rendit lui-même à Paris, afin de solliciter le consentement de Bonaparte. Ce consentement fut accordé à condition que le gouvernement suisse admettrait à ses délibérations six membres de l'opposition. Soutenus par la France, ces derniers voulaient la constitution une et indivisible, à l'imitation de celle de la république française.

Cette mesure, prise à la requête du premier consul,

se termina par un acte de trahison, probablement prévu par Bonaparte. Saisissant le moment où la diète s'était ajournée à cause des fêtes de Pâques, le parti français convoqua une réunion où les autres membres ne se trouvèrent point, et il décréta une forme de constitution qui renversait entièrement celle sous laquelle les Suisses avaient si long-temps trouvé la liberté, le bonheur et la gloire. Bonaparte les félicita sur la sagesse de leur choix; et ce choix ne pouvait manquer de plaire à Bonaparte, puisque ce renversement des vieilles institutions nationales lui permettait d'introduire dans le nouveau système toutes les modifications que pourrait lui suggérer sa politique. Remarquons encore que le nouveau gouvernement devait avoir pour chefs des hommes redevables de leur élévation au premier consul, et par conséquent soumis à sa volonté. Les ayant donc complimentés de s'être donné une constitution libre et indépendante, il déclara son intention de rappeler les troupes françaises, et les rappela en effet. L'équité apparente de cette mesure fit éclater beaucoup de reconnaissance parmi les Suisses : ils se seraient épargné ces démonstrations, sans doute, s'ils avaient su que la politique de Bonaparte, plus que sa générosité, lui avait inspiré cette conduite. D'abord, et dans son propre intérêt, Napoléon devait paraître laisser la Suisse en possession de sa liberté; ensuite il était bien certain qu'en abandonnant ce pays à lui-même, les évènemens ultérieurs lui offriraient bientôt un prétexte plausible d'y rentrer les armes à la main.

Les cantons aristocratiques de l'ancienne ligue helvé-

tique approuvaient la constitution dernièrement adoptée par le parti français. Il n'en était pas ainsi des cantons démocratiques, c'est-à-dire des petits cantons : ils déclarèrent qu'ils ne voulaient point s'y soumettre; qu'ils se sépareraient de la ligue générale, attendu qu'elle était calquée sur celle de France, et qu'ils formeraient une confédération séparée, en renversant les anciennes lois nationales. C'étaient les cantons de Schwitz, d'Uri et d'Underwalden, pays de forêts et de montagnes, où les habitans ont moins dégénéré des mœurs simples et agrestes de leurs ancêtres. Une guerre civile éclata aussitôt; et il ne fut pas difficile de s'apercevoir qu'en popularité, aussi-bien qu'en patriotisme, le gouvernement usurpateur établi sous l'influence française était complètement inférieur à ces braves paysans. Leur principal chef était l'intrépide Reding, qui s'efforça, mais en vain, d'affranchir sa malheureuse patrie. Le gouvernement intrus fut d'abord chassé de Berne; ses troupes battues sur tous les points, et le parti fédératif accueilli avec les démonstrations de la joie la plus vive. Les usurpateurs ne comptaient guère de partisans, que quelques individus qui leur étaient attachés par des motifs d'intérêt.

Mais au moment où Reding et ses braves Suisses se complaisaient dans l'idée de rétablir l'ancienne constitution avec tous ses privilèges et ses immunités, la main de fer d'un pouvoir supérieur était tendue déjà pour comprimer leurs efforts patriotiques.

La fatale nouvelle de l'intervention arbitraire de la France fut répandue par l'arrivée subite de Rapp, adju-

dant général de Bonaparte. Il apportait une déclaration adressée aux dix-huit cantons. Ce manifeste était d'une nature fort extraordinaire. Bonaparte reprochait aux Suisses une discorde civile de trois années, oubliant que cette discorde n'eût point existé sans l'invasion opérée par la France. Il leur disait qu'aussitôt après que le gouvernement français eut consenti à retirer ses troupes de leur pays, ils avaient tourné leurs armes les uns contre les autres. Ce raisonnement, adressé par une nation indépendante à une autre nation, est déjà très-singulier par lui-même; mais ce qui suit l'est bien davantage encore.

« Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre : si l'on vous abandonne plus long-temps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage. Votre histoire prouve d'ailleurs que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer que par l'intervention efficace de la France.

» Il est vrai que j'avais pris le parti de ne me mêler en rien de vos affaires; j'avais vu constamment vos différens gouvernemens me demander des conseils, et ne pas les suivre, et quelquefois abuser de mon nom, selon leurs intérêts et leurs passions.

» Mais je ne puis ni ne dois rester insensible au malheur auquel vous êtes en proie; je reviens sur ma résolution, je serai le médiateur de vos différens; mais ma médiation sera efficace, telle qu'il convient aux grands peuples au nom desquels je parle *. »

* Le lecteur trouvera cette pièce officielle dans le *Moniteur* de l'an XI, n° 10 de vendémiaire. (ÉDIT. DE PAR.)